

ORDRE DU JOUR
Séance du 21 Février 2018

- 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
- 2 – FINANCES
- 3 – PATRIMOINE
- 4 – SEERC
- 5 – OFFICE NATIONAL DES FORETS
- 6 - SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS
- 7 - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. MEYERE Pierre, CATURLA Béatrice, HUGOU Rémy - Adjoint

MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, POCKET Cécile, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : M. PANTEL Bernard, ROUX Marlène, LIONS Donin, MARKOTIC Sonia

M. CIOFI Jean-Pierre procuration à M. FAURE Antoine

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur MEYERE Pierre se présente et est élu.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2018

Approbation reportée au prochain conseil.

2 – FINANCES

☞ Colonies de vacances

Monsieur le Maire propose de définir, comme les années précédentes, le montant de la participation communale aux séjours en colonies de vacances et séjours sportifs afin de permettre à certains d'enfants ne fréquentant pas le centre aéré de partir au cours de l'année 2018.

Le Conseil à l'unanimité, décide de fixer la participation communale aux séjours en colonies de vacances et séjours sportifs à **30 %** du montant restant à la charge des familles après déduction de toutes participations.

☞ Raccordement assainissement :

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Madame CHEVALIER Ariane intervenant au nom de Monsieur BEURLE Robin, propriétaire à Aups de la parcelle cadastrée section A n° 230, lieudit "La Grave", sollicitant soit l'exonération de la participation d'assainissement collectif soit la prise en charge d'une partie des travaux de raccordement au réseau situé à près de 460 mètres linéaires de la canalisation communale.

Le Conseil à l'unanimité, accorde l'exonération de la participation d'assainissement collectif à Monsieur Robin BEURLE pour sa propriété sise lieudit "La Grave" à Aups.

☞ Centre de Gestion - Convention cadre Missions Facultatives

Monsieur le Maire informe que le Centre de gestion du Var, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service de ses

collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives, et plus particulièrement pour le pôle «Conseil et Emploi Territorial», le service remplacement, « **le conseil en organisation** » et le « conseil en recrutement »,

Le Centre de Gestion du Var propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à cette mission dite de « conseil en organisation».

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à cette prestation pour l'année en cours.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du CDG83.

3 – PATRIMOINE

☞ Immeuble département RD 557 – Proposition d'acquisition

Vu le courrier en date du 4 octobre 2017 relatif au souhait du Département de vendre l'immeuble situé Route départementale 557 à Aups, cadastré section I n° 3, lieudit "Sainte Catherine", actuellement désaffecté, au prix de 700 000 €.

Vu la délibération n° 2018-13 du 8 février 2018 relative à l'acquisition de la propriété départementale sise Route départementale 557 à Aups.

Après discussion concernant cette acquisition, des réticences sont apparues concernant l'offre d'acquisition émise compte tenu du coût des travaux d'isolation du bâtiment à entreprendre.

Le Conseil à l'unanimité, annule la délibération n° 2018-13 du 8 février 2018 et demande à Monsieur le Maire de proposer pour l'acquisition du bien sis lieudit " Sainte Catherine ", cadastré section I n° 3, appartenant au Conseil Départemental, le prix de 400 000 €.

☞ Cession de la voie de liaison du Chemin rural dit des Devensaux

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur NIXON, d'acquisition du chemin en terre traversant sa propriété, lieudit "Notre Dame" à Aups.

Monsieur le Maire rappelle que :

- la propriété dite du Pigeonnier est clôturée depuis de nombreuses années et que cette portion de chemin n'est plus utilisée et ne satisfait plus les obligations de circulation tant piétonne que motorisée.

- que cette portion de chemin n'est en fait qu'une voie de liaison du chemin rural et qu'elle est devenue inutile.

- le chemin utilisé par les usagers, contournant la propriété de Monsieur NIXON, est régulièrement entretenu, la commune ayant réalisé des travaux de goudronnage en juin 2017.

Il précise que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et qu'en application de l'article L161-10 du code rural, " lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal.

Compte tenu de la désaffectation de la voie de liaison du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil à l'unanimité, constate la désaffectation de la voie de liaison du chemin rural dit des Devensaux, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et

demande à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

4 - SEERC

Avenants aux cahiers des charges des services d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle les contrats conclus avec la Société SEERC pour la délégation du service public de l'Eau Potable et du service d'assainissement, reçus en sous-préfecture de Brignoles le 28 juin 2017, à effet du 1^{er} juillet 2017.

La société SEERC propose un avenant par service afin :

- De répartir plus équitablement les recettes du service entre les différentes catégories d'abonnés en modifiant les valeurs unitaires des tarifs.
- De corriger les erreurs techniques dans le rédactionnel de certains articles des contrats.

Le Conseil, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (*Jean-Eric LOVERGNE*), autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux cahiers des charges de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement.

5 – OFFICE NATIONAL DES FORETS

Programme d'actions 2018

Monsieur le Maire présente le programme prévisionnel des travaux à réaliser en forêt communale, établi par l'Office National des Forêts, et notamment :

- Création du périmètre : Parcelle 20
 - o Débroussaillage manuel
 - o Toilettage après exploitation
 - o Broyage de rémanents d'exploitation

Coût estimé à : 9 802 € HT.

- Coupe de bois : Recette estimée à 15 000 €

Le Conseil à l'unanimité, confie à l'Office National des Forêts la réalisation des travaux de création de périmètre sur la parcelle 20 et le soin de mener à bien les procédures de surveillance des travaux précitées.

6 – SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

Etude d'alea d'inondation et de propositions d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-19 en date du 8 février 2018 émettant un avis défavorable à l'action 56 du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

Il précise que le Syndicat Mixte de l'Argens, nous a adressé le 14 février 2018 la version finale de la fiche action 56, s'étant aperçu d'une erreur dans la transmission de leur précédent envoi.

La fiche action 56 modifié du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel abandonne le projet d'étude de maîtrise d'œuvre de la zone d'expansion de crues de la Grave sur le site de l'Amarante à Aups au profit d'une étude hydraulique et de propositions d'aménagements à l'échelle du bassin versant de la Bresque.

Le syndicat insiste sur le caractère volontaire de la démarche pour les communes.

Le coût global de l'étude d'alea a été estimé à la somme de 160 000 € HT, dont 10 % serait financé par le Conseil Régional.

Le syndicat mixte de l'Argens demande à l'ensemble des communes intéressées par l'action de confirmer leur intérêt au plus tôt.

Le Conseil à l'unanimité, annule la délibération n° 2018-19 du 8 février 2018 et émet un avis favorable à

l'action 56 modifié du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- CLSH – Projet de voyage en Grèce.
- Taille des platanes.
- *Questions orales : NEANT*

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire,
Pierre MEYERE

Le Maire,
Antoine FAURE